

## Conseil municipal du 1/02/14

### Personnel :

-Gérard Mialon : -renouvellement de son CDD du 1<sup>er</sup> février au 30 avril.  
-octroi d'une prime : Indemnité d'Administration et de Technicité de 57,02 € mensuels.  
-création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ; il sera nommé stagiaire pendant un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 correspondant au remplacement de Lionel Malleys.

-Marjorie Patureau : elle est adjointe technique territoriale 2<sup>ème</sup> classe et passe 1<sup>ère</sup> classe à l'ancienneté.

-Remplacement de Bernadette Dérail : il est assuré par Patricia Argaud à qui on a demandé d'assurer provisoirement le remplacement de Nathalie Pichon à la cantine, cette dernière n'ayant pas renouvelé son contrat pour des raisons personnelles.

-Remplacement de Nathalie Pichon : Jessica Wittemberg est embauchée en contrat avenir sur 3 ans pris en charge à 75% par l'Etat, avec une obligation de formation de 80 heures par an.

**Renouvellement de la convention assurance retraite pour les agents :** le coût est de 40 € par dossier monté en préparation de la retraite.

### Anticipations sur le budget 2014 :

-Restaurant scolaire : dépassement de 1 338 € pour l'installation d'une alarme par l'entreprise Fraisse.

-Renforcement du réseau d'eau potable de La Garenne : pose d'un réservoir tampon qui permet la desserte de terrains constructibles, pour un montant de 22 000 € à la charge de la commune.

### Enfouissement de réseaux :

ERDF a présenté un devis d'un montant d'environ 5 000 € correspondant à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public du centre de Blanlhac jusqu'au chemin des moulins.

France Telecom présente maintenant un devis de 8 000 € TTC pour l'enfouissement de ses réseaux.

La commune regrette que ces investissements ne soient pas annoncés préalablement et qu'ils soient prévus sans concertation avec les travaux communaux, elle demandera à avoir un prévisionnel de ces travaux.

Il est décidé de prendre ces sommes sur la dotation RTE, ainsi que les dépenses de même type déjà décidées mais dont les travaux ne sont pas encore réalisés, soit environ 30 000 € après vérification des conditions de récupération de la TVA

**Permanences de notaires :** le TGI propose des permanences gratuites de notaires dans la commune, elles auront lieu à la mairie aux dates suivantes : 22 mars, 24 mai, 9 septembre, 29 novembre.

**Demande de mise à disposition d'une salle :** la CGT demande d'utiliser une salle le samedi 8/02 à 14h, la salle jouxtant la salle polyvalente leur est mise à disposition.

**Demande du centre hospitalier ste Marie :** il nous demande d'acheter un encart publicitaire sur son livret d'accueil d'un montant de 890,00 €. Nous l'avions fait en 2010, nous le renouvelons .

**Dématérialisation des papiers administratifs :** une délibération est prise en ce sens pour HELIOS (la trésorerie) et ACTES (la préfecture), une convention sera signée avec la préfecture et une avec le centre de gestion.

**Dératisation :** l'entreprise Badiou nous propose une convention pour un montant de 539,10 € HT, comprenant un suivi et des interventions sur les bâtiments (mairie et local technique, salle polyvalente et

local technique, garage communal), le ruisseau couvert, le réseau d'assainissement du centre bourg et le Coindet. Le Conseil donne son accord

**Certificat d'économie d'énergie** : nous avons pris une délibération à ce sujet le 2 avril 2013, nous devons y porter un avenant précisant que la commune se réserve la récupération des certificats d'économie d'énergie.